

COMPTE-RENDU DE REUNION

rémiar du Comité de l'életage

direction départementale de l'équipement Moselle



service Grands Travaux

Réf.:

Date : Mardi 29 janvier 2002 Lieu : Préfecture de la Moselle

Initiative: DDE

Objet: Observatoire du bruit

Participants:

M.GANIBENQ, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Mme HAMAN, Directeur de l'Administration générale

M.MULLER, Adjoint au Maire de Metz

M.LIMBACH, Conseiller Municipal de Sarreguemines

M.LOFFREDO, représentant le Président du SMITU de Thionville-Fensch

M.HOELLINGER, Adjoint au Maire de Forbach, représentant le SITEM

M.Schambill, Adjoint au Maire de St Avold

M.CARRE, chef du service Environnement de la ville de Thionville

M.TIERCELIN, DIREN Lorraine

Mme POUGET, DDE, adjoint du chef de service Grands Travaux

M.CHANTRAINE, DDE, chargé de mission observatoire

Mme GUERRERO, RFF, responsable observatoire du bruit

M.PIERRE, RFF, Délégation Régionale Alsace-Lorraine

M.ORTIZ, Conseil Général 57

M.DUPOIRIER, Conseil Général 57, Directeur des Transports

M.ATLANI, Fédération du BTP 57

M.SUTTER, OPAC 57

M.LEBRETON, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole

Absents excusés :

M.BENCHETRIT, Responsable des Infrastructures de Transport à la SANEF

M.Maurain, Délégué Départemental de l'ANAH

M. Moretti, Conseil Régional, Directeur Général adjoint, mission infrastructures et transports

M. WAHL, Directeur de l'Association Régionale des Organismes H.L.M.

de Lorraine

Comité de pilotage de l'observatoire du bruit départemental

Pour ce premier comité qui marque le lancement de l'observatoire du bruit en Moselle, la réunion a pour objet la présentation de la démarche et son état d'avancement.

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance en rappelant les grands traits de la circulaire du 12 juin 2001 du ministère de l'environnement. Cette circulaire

10 rue Périgot 57025 METZ CEDEX 2 tél.: 03.87.34.33.51 fax: 03.87.34.33.41 E-mail:: GT.DDE-Moselle

@equipement.gouv.fr

prévoit la mise en place d'un observatoire du bruit chargé de recenser les Zones de Bruit Critiques (ZBC) des réseaux de transports terrestres (modes routier et ferroviaire confondus) puis de dresser la liste des Points Noirs Bruits (PNB) pour mars 2003. Pour cela, le dispositif départemental se compose d'un comité de pilotage qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés et d'un observatoire qui consiste en pratique en un Système d'Information Géographique du bruit. La DDE est le pivot du système et est chargée de recueillir et d'exploiter les données nécessaires : classement sonores des voies, ... Le comité de pilotage devra participer à la définition et à la hiérarchisation des ZBC et PNB en vue d'une agrégation au niveau régional puis national.

La DDE présente ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- le cadre de la démarche
- l'organisation départementale et le rôle du comité de pilotage
- l'avancement de la démarche

L'objectif de la réunion est d'informer l'ensemble du comité de pilotage du contenu de la démarche et d'initier les collaborations techniques qui permettront de construire l'observatoire du bruit.

(copie des supports de présentation jointe en annexe)

1. Cadre de la démarche

M.CHANTRAINE, chargé de mission observatoire à la DDE, présente la communication Voynet-Gayssot en conseil des ministres du 10 novembre 1999 et la circulaire du MATE du 12 juin 2001. (diapositives 1 à 13).

D.POUGET, adjointe du chef de service Grands Travaux de la DDE, précise que des financements des opérations de résorption des PNB sont prévus par la circulaire. Ainsi, 150 MF/an seront affectés par la Direction des Routes pour le réseau routier national et 100MF/an par la DTT et RFF pour le réseau ferré national. Il s'agit d'identifier les actions à réaliser puis de les hiérarchiser afin de pouvoir attribuer les crédits disponibles aux opérations les plus urgentes. Notamment, l'observatoire bruit permettra à mi-contrat de plan de redéfinir ou de préciser si nécessaire le contenu des opérations « requalification de traversées » inscrites au CPER 2000-2006.

M.CARRE, chef de service Environnement de la ville de Thionville, s'inquiète que les aménagements prévus route de Beauregard dans le cadre de la requalification de la traversée de Thionville et pour lesquels des engagements de calendrier (fin 2001) avaient été pris soient retardés par la démarche observatoire. Il lui est répondu que les actions déjà identifiées seront réalisées sans modification de leur calendrier. L'observatoire n'a pas pour objectif de retarder des investissements décidés mais de créer un outil qui permette d'identifier l'ensemble des PNB de façon exhaustive puis de les hiérarchiser pour procéder à leur résorption.

M.MULLER, adjoint au Maire de Metz, s'interroge sur la méthode qui permet de déterminer le niveau sonore des voies bruyantes. M.CHANTRAINE explique que dans un premier temps l'empreinte acoustique de la voie est calculée à partir du classement sonore de cette voie, ce qui permet de pré-définir des Zones de Bruit

Critiques. Ensuite, des mesures acoustiques sur le terrain permettront de confirmer ces ZBC et d'identifier les Points Noirs Bruits. (remarque : la méthodologie de construction de l'observatoire et d'identification des PNB a été développée dans la suite de la réunion).

2. Organisation et rôle du comité de pilotage

D.POUGET présente l'organisation départementale de l'observatoire bruit administré par la DDE et piloté par le comité sous l'égide du préfet. Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre le bruit. Son rôle est de faciliter la collaboration de ces acteurs, de suivre la démarche et de participer à la hiérarchisation des actions de résorption des PNB. (diapositives 14 à 17).

M.ATLANI, fédération BTP 57, s'interroge sur la composition du comité de pilotage. Il lui semble qu'il serait intéressant d'associer également le Syndicat des Professionnels de l'Industrie Routière ainsi que la Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics.

3. Méthodologie et avancement de la démarche

• Réseau routier (diapositives 18 à 27)

D.POUGET présente les grands principes de l'observatoire du bruit : il s'agit d'un système d'information géographique qui permettra la localisation et la superposition spatiale de différents types de données : empreinte acoustique des voies (calculée à partir du classement sonore) et représentation du bâti. Ce SIG sera bâti à partir d'un logiciel spécifique appelée MapBruit Routes, développé par le réseau technique de l'Equipement et qui devrait être disponible fin du premier trimestre 2002.

D.POUGET rappelle que le classement sonore des voies bruyantes fournit les données d'entrée de l'observatoire bruit. En Moselle, l'état d'avancement du classement sonore est très satisfaisant puisque l'ensemble des réseaux (routier et ferroviaire) ont déjà fait l'objet d'études en vu de leur classement. Les routes nationales (réseau concédé et non concédé) et départementales ainsi que les routes du district de Metz ont déjà fait l'objet d'un arrêté de classement.

M.MULLER pose la question du classement des projets suivants : ligne TGV est et Rocade Sud de Metz. La DDE vérifiera que ces projets sont bien pris en compte. Le cas échéant, l'arrêté de classement devra être réactualisé en intégrant les infrastructures en projet.

M.MULLER souligne l'importance de réaliser des mesures acoustiques sur place car elles laissent parfois apparaître des pics très au-dessus des niveaux acoustiques issus du calcul. D.POUGET rappelle que le niveau de bruit est mesuré à l'aide de deux indicateurs LAeq 6h-22h (jour) et LAeq 22h-6h (nuit) qui sont des moyennes normalisées du bruit enregistré sur ces deux périodes. M.CHANTRAINE précise également que la propagation du bruit est très sensible aux conditions climatiques (hydrométrie notamment). Par conséquent, les

mesures acoustiques doivent être réalisées lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps sec et peu venté par exemple).

M.CHANTRAINE présente les différentes étapes de construction de l'observatoire du bruit routier :

- 1. Créer une BD du classement sonore
- 2. Tracer les empreintes sonores agrégées
- 3. Déterminer le pré-zonage des zones de bruit
- 4. Recueillir les informations sur le terrain
- 5. Mettre au point le zonage définitif des ZBC
- 6. Recenser les Points Noirs probables
- 7. Compléter la BD nationale des ZBC et PNB

et précise qu'actuellement la DDE procède à la mise en compatibilité de la représentation du réseau routier avec le référentiel du SIG (phase 0 de la démarche). La création de la base de données du classement sonore (phase 1) commencera dès que le logiciel MapBruit sera disponible.

M.MULLER pose la question des revêtements routiers comme solution pour diminuer le bruit généré par la route. M.CHANTRAINE précise que l'adaptation du revêtement routier d'une voie fait partie des actions possibles à la source pour résorber un point noir bruit. M.MULLER demande confirmation qu'il sera bien utilisé un revêtement anti-bruit sur la rocade sud de Metz. La DDE vérifiera ce point. M.MULLER souhaiterait avoir connaissance des différents types de revêtements existants ou expérimentaux.

Réseau ferré

Mme GUERRERO, RFF, responsable observatoire du bruit, explique que RFF suit la même démarche concernant le réseau ferré national à l'aide du même logiciel pour lequel sera développé un module fer. Les étapes 1 à 5 seront centralisées à l'échelle nationale pour les voies ferrées : ces études seront menées par la SNCF, maître d'œuvre de RFF. Ensuite, les étapes 6 et 7, c'est-à-dire le recensement des PNB et leur traitement seront réalisées au niveau régional.

M.PIERRE, RFF, Délégation Régionale Alsace-Lorraine, précise également que RFF conduit quelques projets pilotes pour une liste de points sensibles, liste établie à l'aide de critères de priorité intégrant le nombre de réclamations reçues, la quantité de population concernées et le trafic.

M.MULLER évoque trois points concernant les sources du bruit ferroviaire

- il existe différents types de wagons de marchandises, avec un écart sensible en terme de bruit entre les plus récents (moins bruyants) et les plus anciens (plus bruyants).
- il faudrait vérifier la planéité des rails. Les voies les mieux entretenues sont moins bruyantes que les voies qui ont pu se dégrader avec le temps.
- M.Muller souhaiterait qu'une étude soit réalisée pour évaluer les différentes parades existantes contre le bruit ferroviaire (par ex. caisson absorbant) et que RFF fasse part de ses réflexions sur le sujet.

Mme GUERRERO répond que le matériel roulant a effectivement connu des progrès importants, notamment en terme de bruit. Dans la rédaction des cahiers des charges pour la commande de matériel roulant neuf, ce point est pris en compte. Quant au matériel existant et aux parades contre le bruit ferroviaire,

des réflexions sont en cours sur le long terme, notamment un cadre européen régissant le bruit ferroviaire est en cours d'élaboration.

4. Suite de la démarche

La DDE propose que le comité de pilotage se réunisse à la fin de l'étape 3, ie après définition du pré-zonage des ZBC pour examen. Le planning de l'étude est encore à préciser, dans l'attente que le logiciel MapBruit soit opérationnel. A priori, les premiers résultats pourraient être attendus en fin d'année.

Cette échéance apparaît assez lointaine. Le principe d'une réunion intermédiaire du comité de pilotage avec pour objet une présentation des sources de bruit et leur propagation, et une présentation des différentes techniques pour lutter contre le bruit est retenu. Cela répond à un besoin d'information exprimé par la majorité des membres du comité de pilotage. Cette réunion aura lieu mi-2002.

5. Documents distribués en séance

document de communication élaboré par le CERTU

circulaire du 12 juin 2001 : observatoire du bruit des transports terrestres

■ arrêté préfectoral du 29 juillet 1999 relatif au classement sonore des RN et RD sur le territoire du département de la Moselle

■ arrêté préfectoral du 27 juin 2000 relatif au classement sonore des voies des communes du district de l'agglomération messine

Le Président

Marc-André GANIBENO

PJ: Diapositives de présentation

Composition du comité de pilotage de l'observatoire du bruit de la Moselle.





Observatoire du bruit des transports terrestres

Comité de pilotage

Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Ordre du jour



- ◆ Cadre général de la commande
- Organisation départementale et rôle du comité de pilotage
- Avancement de la démarche
 - ▼Réseau routier
 - ▼Réseau ferré
- Suite de la démarche



énnion du 29 janvier 2002 - DDF 57

Communication Voynet -Gayssot - 10 nov 99



- Prévenir la création de nouvelles situations critiques
 - ▼ Renforcement des dispositions préventives
 - ▼Traitement des bruits à la source
- ◆ Traiter les situations critiques
 - ▼Recenser les situations critiques
 - ▼ Programmer puis mettre en œuvre la résorption des points noirs bruit
- ◆ Mettre en place un suivi de cette action



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 5

Circulaire du 12 juin 2001



- ◆ Mise en place d'un observatoire du bruit des transports terrestres
 - ▼Départemental
 - ▼Régional
 - ▼ National
- ◆ Résorption des PNB du réseau national routier et ferroviaire



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 51

Observatoire du bruit (1) Objectifs



- ♦ Recenser les ZBC
- ◆ Identifier les PNB
- Diagnostic national
- + Déterminer les actions à envisager
- Porter à connaissance
- ◆ Suivre les actions programmées
- + Communiquer sur la résorption des PNB



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 5

Définitions (1)



Zone de bruit Critique (ZBC):

zone urbanisée continue composée de bâtiments sensibles dont les façades risquent d'être fortement exposées au bruit des transports terrestres

▼ risque de dépassement à terme des valeurs limites 70 dB(A) de jour ou 65 dB(A) de nuit en façade

▼zone d'étude des points noirs bruit



Réunion du 29 junyier 2002 - DDE 5

Définitions (2)



Point Noir Bruit (PNB):

Bâtiment sensible fortement exposé au bruit des transports terrestres (en ZBC) et répondant à des critères d'antériorité.

▼ Ils sont éligibles au programme national de résorption des points noirs bruits



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Observatoire du bruit (2) Missions départementales



- Produire les informations requises :
 - ▼Classement des réseaux
 - ▼Recensement des ZBC de tous les réseaux
 - ▼ Identifier les PNB des réseaux routier et ferroviaire nationaux

Bruit des infrastructures de transports terrestres Bâtiments sensibles et population

Environnement infrastructures

⇒Objectif: mars 2003



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Observatoire du bruit (3) Niveau régional et national



- ◆ Observatoire régional du bruit
 - ▼ Partage des informations avec la DIREN et la DRE
 - ▼Comité de pilotage régional
- ◆ Observatoire national du bruit
 - ▼ Synthèse nationale et communication
 - ▼Bilan annuel du MATE (programme de résorption)
 - ▼Rapport d'étape au Parlement en 2005



Réunion du 29 junvier 2002 - DDE 5

Résorption des PNB



Programme de résorption des PNB sur les réseaux routier et ferroviaire nationaux

- = 200 000 logements sur 10 ans
- + Hiérarchiser les Points Noirs Bruit
- Déterminer les actions de résorption
- Programmer le financement des opérations



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 5

Hiérarchiser les Points Noirs Bruit



- ◆ Priorités :
 - ▼ 1. Traiter les PNB jour et nuit
 - ▼2. Traiter les PNB nuit
 - ▼3. Traiter les PNB jour
- et pour 1.2.3. : population exposée la plus nombreuse



Reusian du 29 innvier 2002 - DDF 5

Déterminer les actions de résorption



- + Priorité actions à la source
- Objectifs en façade:
 - ▼65 db(A) le jour (6h-22h)
 - ▼60 db(A) la nuit (22h-6h)
- ◆ Isolement de façade
- ◆ Actions sur les déplacements



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Programmer le financement des opérations



- ◆ Cadre:
 - ▼ contrat de plans Etat/Région
 - ▼ contrat d'agglomération
 - **▼OPAH**
- ♦ Moyens:
 - ▼DR/autoroutes (routes nationales)
 - ▼DTT/RFF (réseau ferré)
 - ▼DPPR isolation de façade (parc privé)
 - ▼PALULOS (logements locatifs sociaux)
 - ▼ Prêts de la CDC (Collectivités)



Réunion du 29 innuier 2002 - DDR 57

Ordre du jour



- Cadre général de la commande
- Organisation départementale et rôle du comité de pilotage
- ◆ Avancement de la démarche
 - ▼Réseau routier
 - ▼ Réseau ferré
- ◆ Suite de la démarche

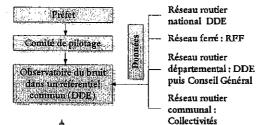


Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Organisation départementale



◆ Mise en place de l'observatoire :



Réunion du 29 junvier 2002 - DDE 57

Composition du comité de pilotage



Présidé par le Préfet

- ◆ Politique Environnement et Transport
- Gestionnaires d'infrastructures de transports
- Gestionnaires de transports en commun
- Professionnels du BTP
- Gestionnaire de logements locatifs sociaux



Réunion du 29 junvier 2002 - DDE 57

Rôle du comité de pilotage



- ◆ Faciliter la collaboration entre acteurs
 - ▼ associer les collectivités locales
 - ▼ mettre en place les collaborations techniques
- ◆ Suivre la mise en œuvre de l'observatoire
- Hiérarchiser des actions de résorption
- ◆ Suivre le programme de résorption
- ◆ Mettre en œuvre la communication



Réunion du 29 junvier 2002 - DDE 57

Ordre du jour



- Cadre général de la commande
- Organisation départementale et rôle du comité de pilotage
- Avancement de la démarche
 - ▼Réseau routier
 - ▼Réseau ferré
- ◆ Suite de la démarche



Réunion du 29 junvier 2002 - DDE 57

Avancement de la démarche



◆ Réseau routier

- ▼Contenu de l'observatoire
- ▼le classement des voies
- ▼Phases de l'étude



Réunion du 29 ianvier 2002 - DDE 57

Contenu de l'observatoire



Principes:

- ▼ Superposer les informations : localisation spatiale
- ▼Bilan et suivi temporel : organisation et mise à jour
- ▼ Agrégation et exploitation au niveau national

◆ Système d'Information Géographique

- ▼ Réferentiel spatial commun (BD Carto de l'IGN)
- ▼Bases de données : classement sonores / ZBC et PNB
- ▼ Une application dédiée (logiciel MapBruit)



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Le classement sonore (1)



- Qui classe?
 - v le Préfet

• Que classe-t-on?

- ▼les infrastructures de transports existantes
- ▼ les projets (PIG ou enquête publique)
- ▼TMJA > 5000 véh pour les routes

▼Trafic > 100 trains/j pour les voies ferrées



Le classement sonore (2)



◆ Comment ?

▼étude acoustique

Niveau sonore « jour » Laeq 6h-22h en dB(A)	Niveau sonore « nuit » Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie	Largeur de l'empreinte de part et d'autre
L>81	L 76	1	d = 300 m
76< L <81	71 <l <76<="" td=""><td>2</td><td>d = 250 m</td></l>	2	d = 250 m
70 <l <76<="" td=""><td>65 <l <71<="" td=""><td>3</td><td>d = 100 m</td></l></td></l>	65 <l <71<="" td=""><td>3</td><td>d = 100 m</td></l>	3	d = 100 m
65 <l <70<="" td=""><td>60 <l <65<="" td=""><td>4</td><td>d == 30 m</td></l></td></l>	60 <l <65<="" td=""><td>4</td><td>d == 30 m</td></l>	4	d == 30 m
60 <l <65<="" td=""><td>55 <l <60′<="" td=""><td>5</td><td>d = 10 m</td></l></td></l>	55 <l <60′<="" td=""><td>5</td><td>d = 10 m</td></l>	5	d = 10 m



Le classement sonore (3) arrêtés Réseau routier national non concéde 12,12,97 12.12.97 Réseau autoroutier concédé achevé 29.07.99 Réseau routier départemental 12.12.97 29.07.99 Réseaux routiers communaux des achevé février 2001 en cours sur les agglomérations de moios de 100 000 habitants concernées Réseaux routiers communaux des achevé 27,03,2000 27,06,2000 agglomérations de plus de 100 000 habitants (Metz) achevé

Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57

Construire l'observatoire



- 1. Créer une BD du classement sonore
- 2. Tracer les empreintes sonores agrégées
- 3. Déterminer le pré-zonage des zones de bruit

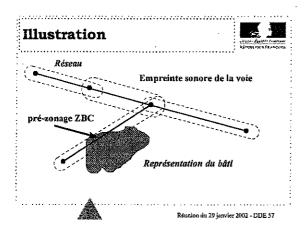
RN RD

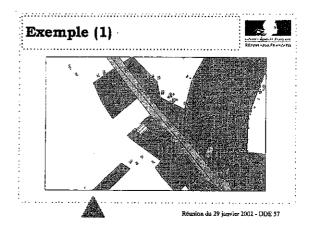
- 4. Recueillir les informations sur le terrain
- 5. Mettre au point le zonage définitif des ZBC

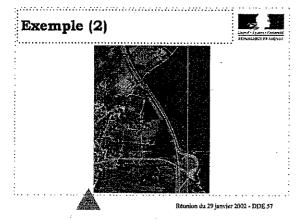
6. Recenser les Points Noirs probables 7. Compléter la BD nationale des ZBC et PNB national



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57







Ordre du jour



- ◆ Cadre général de la commande
- ◆ Organisation départementale et rôle du comité de pilotage
- ◆ Avancement de la démarche
 - ▼ Réseau routier
 - ▼Réseau ferré
- ◆ Suite de la démarche



Suite de la démarche



Janvier 2002

- 1. Créer une BD du classement sonore
- 2. Tracer les empreintes sonores agrégées
- 3. Déterminer le pré-zonage des zones de bruit
- 4. Recueillir les informations sur le terrain
- 5. Mettre au point le zonage définitif des ZBC
- 6. Recenser les Points Noirs probables
- 7. Compléter la BD nationale des ZBC et PNB

Suite de la démarche



Janvier 2002

- 1. Créer une BD du classement sonore
- 2. Tracer les empreintes sonores agrégées
- 3. Déterminer le pré-zonage des zones de bruit
- 4. Recueillir les informations sur le terrain



- 5. Mettre au point le zonage définitif des ZBC
- 6. Recenser les Points Noirs probables
- 7. Compléter la BD nationale des ZBC et PNB



Réunion du 29 janvier 2002 - DDE 57



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Représentants des Services de l'Etat

- M. le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Régional de l'Environnement

Gestionnaires d'Infrastructures de transports

- M. le Directeur Délégué Départemental de l'Equipement
- M. le Président du Conseil Général de la Moselle
- M. le Directeur de Réseau Ferré de France
- M. le Directeur de la SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)
- M. le Maire de Metz
- M. le Maire de Thionville
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines-Confluences
- M. le Maire de Saint-Avold

Professionnels du bâtiment et des travaux publics

- M. le Président de la Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
- M. le Président de la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics
- M. le Président du Syndicat des Professionnels de l'Industrie Routière

Gestionnaires de logements locatifs sociaux et organisme qualifié pour l'amélioration de l'habitat

- M. le Directeur de l'Association Régionale des Offices d'HLM
- M. le Directeur de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Moselle
- M. le Délégué Départemental de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

Gestionnaires de transports en commun

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole
- M. le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains de Thionville-Fensch
- M. le Président du Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est Mosellan